

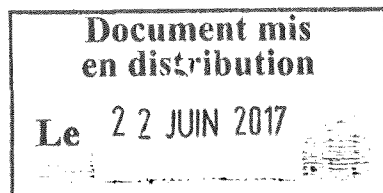
**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 22 JUIN 2017

N° 60-2017

RAPPORT



relatif à un projet de délibération portant affectation et reprise du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2016,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Mesdames les représentantes Virginie BRUANT et Armelle MERCERON

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3609/PR du 8 juin 2017, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant affectation et reprise du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2016.

À la clôture de l'exercice N, le solde cumulé de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une décision d'affectation formelle par l'assemblée de la Polynésie française, immédiatement après le vote du compte administratif.

Pour l'année 2016, comme repris ci-après, le résultat de fonctionnement cumulé du budget général s'élève à 24,8 milliards XPF. Le besoin de financement de la section d'investissement totalisant à 18 milliards XPF, le solde disponible après affectation s'établit à 6,8 milliards XPF.

1 - Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016	:	18 846 574 341 XPF
Résultat antérieur reporté (cf. délibération n° 2016-42 APF du 14/06/2016) (après couverture du besoin de financement de la section d'investissements)	:	5 865 398 053 XPF
<u>Solde des comptes des établissements dissous</u>		
Heiva Nui	:	38 990 393 XPF
Institut de la communication audiovisuelle	:	31 633 392 XPF
Résultat de fonctionnement cumulé	:	24 782 596 179 XPF

2 - Solde d'investissement

Solde de l'exercice 2016	:	- 3 739 044 821 XPF
Sodes antérieurs reportés	:	- 3 025 151 441 XPF
<u>Écart de conversion des emprunts</u>	:	- 4 XPF
<u>Solde des comptes des établissements dissous</u>		
Heiva Nui	:	5 557 897 XPF
Institut de la communication audiovisuelle	:	- 8 339 259 XPF

Solde cumulé 2016 : - 6 766 977 628 XPF

Reste à réaliser : - 11 217 563 060 XPF

Besoin de financement de la section d'investissement : - 17 984 540 688 XPF

3 - Solde disponible après financement du besoin de la section d'investissement

: 6 798 055 491 XPF

Cet excédent pourra être repris dans des décisions budgétaires modificatives.

TRAVAUX EN COMMISSION

Examiné en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique dans sa séance du 21 juin 2017, le présent projet de texte a fait l'objet d'une discussion générale commune avec le projet de délibération approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2016 (budget général).

* * * *

Le projet de délibération portant affectation et reprise du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2016 a recueilli un vote favorable de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURES

Virginie BRUANT

Armelle MERCERON

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF1720852DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant affectation et reprise du résultat cumulé de
la section de fonctionnement du budget général de
l'exercice 2016

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2015-99 APF du 10 décembre 2015 modifiée, approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 ;

Vu l'arrêté n° 782 CM du 8 juin 2017 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2017/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général constaté à la clôture de l'exercice 2016, augmenté des résultats de Heiva Nui et de l'institut de la communication audiovisuelle dissous, s'élèvent à *vingt-quatre milliards sept cent quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cent soixante-dix-neuf francs pacifiques* (24 782 596 179 XPF), se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice 2016	18 846 574 341	XPF
Résultat antérieur reporté (cf. délibération n° 2016-42 APF du 14/06/2016) (après couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2015)	5 865 398 053	XPF
<i>Solde des comptes des établissements dissous :</i>		
Heiva Nui	38 990 393	XPF
Institut de la communication audiovisuelle	31 633 392	XPF
Résultat de fonctionnement cumulé :	24 782 596 179	

Il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de *dix-sept milliards neuf cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quarante mille six cent quatre-vingt-huit francs pacifiques* (17 984 540 688 XPF), comme indiqué ci après :

2 - Solde d'investissement

Solde de l'exercice 2016	- 3 739 044 821	XPF
Soldes antérieurs reportés	- 3 025 151 441	XPF
<i>Ecart de conversion des emprunts</i>	- 4	XPF
<i>Solde des établissements dissous</i>		
Heiva Nui	5 557 897	XPF
Institut de la communication audiovisuelle	- 8 339 259	XPF
Solde cumulé 2016 :	- 6 766 977 628	XPF

Reste à réaliser : - 11 217 563 060 XPF

Besoin de financement de la section d'investissement : - 17 984 540 688 XPF

Le solde disponible après affectation s'établit à *six milliards sept cent quatre-vingt-dix-huit millions cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze francs pacifiques* (6 798 055 491 XPF). Il pourra être repris dans des budgets modificatifs.

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Loïs SALMON-AMARU

Marcel TUIHANI